

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard . . . . . 01.40.58.75.00  
Annonces . . . . . 01.40.58.77.56  
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 704 - page 45**

**37 - Indre-et-Loire**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Chinon.

**TUTTI, ECOLE DE MUSIQUE DE RESTIGNÉ.**

*Objet* : donner une éducation et des connaissances musicales dans le milieu rural de Restigné et des ses environs ; Donner à la jeunesse une formation musicale et instrumentale la plus complète ; Offrir l'accès à la culture musicale par une large diffusion de nos activités ; Diffuser ses idées par voie d'édition et de publication ou de participation à l'activité de toute technique de diffusion ; En général de défendre et de promouvoir tous les intérêts matériels et moraux de ses membres, par tous les moyens propres à y parvenir et entrant dans la capacité d'une association fonctionnant normalement sous la loi du régime du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

*Siège social* : MAIRIE DE RESTIGNE, rue de la petite mairie, 37140 Restigné.

*Date de la déclaration* : 14 septembre 2016.